

Bien que je sois d'avis qu'un gouvernement a besoin de lois qui lui permettent d'agir rapidement en cas d'urgence, les pouvoirs donnés au gouvernement du Canada, quel que soit le parti au pouvoir, par la Loi sur les mesures de guerre telle qu'elle a été rédigée il y a de nombreuses années, sont trop vastes. Nous devons étudier soigneusement la loi actuelle avant de la redéfinir et de la réécrire pour que le gouvernement du Canada ait les pouvoirs dont il a besoin et non des pouvoirs qui pourraient être mal utilisés, comme ils l'ont été à certaines occasions.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je sais que l'honorable députée de Charlesbourg (M^{me} Tardif) et plusieurs autres veulent participer à ce débat, je vais donc tenter de ne pas prendre tout le temps mis à ma disposition pour discuter de cette très importante résolution.

Cependant, il s'agit d'un débat auquel nous ne nous attendions pas aujourd'hui. Mais lorsque j'ai entendu le premier député parler sur cette question, l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), à qui nous devons cette résolution, j'ai pensé courir vers la Chambre parce que je suis un témoin vivant de ces événements et je ne voudrais pas, même pendant quelques instants, permettre à un parti politique de soudainement récrire l'histoire pour passer pour le meilleur des partis dans les circonstances.

Je regrette simplement une chose, monsieur le Président, c'est que plus de temps ne soit pas mis à notre disposition pour reparler de cette page de l'histoire du Canada qui n'est certainement pas une des plus belles pages d'histoire, c'est certain, dans la question des droits humains au Québec ou au Canada.

Je sais très bien, monsieur le Président, que, à l'époque, plusieurs d'entre nous, jeunes parlementaires, devions presque agoniser.

• (1750)

[Traduction]

Comme mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan) le disait plus tôt, nous n'étions pas des «petites natures». Nombre d'entre nous se sont longuement demandés ce qu'ils allaient faire. A l'époque j'étais très près des étudiants universitaires et j'avais encore à l'esprit les événements de l'Université Kent—je parle de mémoire, car je n'ai rien préparé, mais j'ai vécu cela—où l'armée a tiré sur de jeunes étudiants de l'université; nous avions tous cela à l'esprit cette malheureuse nuit où nous avons voté le recours à la Loi sur les mesures de guerre. Cependant, on ne peut pas dire qu'un parti ait été plus vertueux que l'autre. Dieu merci, j'ai rappelé au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) que son parti n'était pas unanime cette nuit-là. Le Nouveau parti démocratique a tenu à l'époque un débat pénible pour décider de la position à adopter. Je reconnais que bon nombre de néo-démocrates ont voté contre la loi, mais après un âpre débat. Je me le rappelle fort bien.

J'ai accepté d'appuyer la Loi sur les mesures de guerre à condition de pouvoir participer au débat. Je voudrais relire mon discours aujourd'hui. C'est ce que j'ai exigé de mon parti pour appuyer la Loi sur les mesures de guerre. J'étais inquiet.

Mesures de guerre—Loi

Je savais qu'il risquait d'y avoir des abus. J'ai dit ce soir-là, si je m'en souviens bien—c'était en 1970 et je n'ai pas relu de notes—que nous allions voter pour une loi sévère car nous n'avions rien d'autre. Je me rappelle que le chef de mon parti, alors ministre de la Justice, voulait adopter un projet de loi différent qui viserait à résoudre les crises lorsqu'elles se poseraient au Canada de façon à ne pas devoir invoquer la Loi sur les mesures de guerre, mais les partis n'ont pas pu s'entendre sur les dispositions d'un tel projet. Il est bien beau de dire que la Loi sur les mesures de guerre...

M. Orlikow: Vous avez eu tout le temps voulu par la suite.

M. Prud'homme: Je rappelle gentiment au député de Winnipeg que je n'ai jamais vu son parti soulever la question depuis lors. Dix-sept ans plus tard, le NPD propose une motion. Mais je n'ai jamais vu les néo-démocrates utiliser une journée d'opposition en vue de convaincre le Parlement d'abolir la Loi sur les mesures de guerre. D'un seul coup, sans raison apparente si ce n'est peut-être la nouvelle découverte du Québec, ils veulent plaire à certains.

Je dirai en français et en anglais que je regretterai toujours d'avoir voté pour la Loi sur les mesures de guerre. J'ai estimé que c'était mon devoir de Canadien de le faire compte tenu des renseignements dont nous disposions. Je n'avais pas le choix.

Quand on écrira l'histoire, nous en saurons davantage. On nous dira peut-être qu'on ne nous a pas présenté tous les aspects du problème. Nous n'étions peut-être pas bien renseignés sur les Canadiens à l'époque. Je me souviendrai toujours, et je vais le nommer, de l'ambassadeur de la Tunisie...

[Français]

...l'ambassadeur de la Tunisie—qui avait dit à d'autres ambassadeurs qui disaient: «Monsieur Prud'homme, ce n'est pas possible pour un pays libre comme le Canada de passer une telle loi. Ce n'est pas le pays qu'on connaît». Et, je me souviens, l'ambassadeur de la Tunisie, le frère de l'ancien secrétaire des Nations Unies... président aux Nations Unies, avait dit: «Monsieur Prud'homme, ne soyez pas choqué de ce que l'on dit». Puis, se tournant vers les autres ambassadeurs, il leur a dit: «Ce n'est pas dans vos pays que de telles choses pourraient se passer». Pourquoi? Parce que les autres pays qui attaquaient le Canada avaient en dossier les noms de tous ceux qui pouvaient bouger et de tous ceux qui pouvaient respirer autrement que comme le gouvernement.

Et je dois admettre que, ce soir-là, le Canada est passé à une étape secondaire c'est-à-dire que, ce soir-là, nous avons, il est vrai, perdu le côté pastoral du Canada où on n'avait pas de service de renseignement, où on ne connaissait pas trop les mouvements qui voulaient changer l'ordre des choses.

Je pourrais même profiter de cette minute qu'il me reste, parce que j'ai promis de laisser la possibilité à la députée de Charlesbourg (M^{me} Tardif) de prendre la parole, je pourrais même dire que, aujourd'hui, ce serait peut-être une occasion pour moi, je n'ai pas honte de le dire, de présenter des excuses à ceux qui ont été injustement arrêtés. On l'a découvert, par contre, par la suite.